



UNIVERSITÉ PARIS II  
PANTHÉON - ASSAS

## CALENDRIER DES ÉLECTIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU CONSEIL ACADEMIQUE  
COMMISSION DE LA RECHERCHE DU CONSEIL ACADEMIQUE

### Collège des étudiants Scrutin du mardi 27 mars 2018

Vendredi 9 février 2018	<b>Affichage du calendrier électoral</b> : centres Panthéon, Assas, Vaugirard 1, Vaugirard 2, Desgoffe, Guy de la Brosse, Charcot, Saint-Guillaume, Melun. <i>Ce calendrier est consultable sur le site internet de l'Université.</i>
Lundi 5 mars 2018	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Affichage des listes électorales</b> <i>Ces listes sont consultables sur le site internet de l'Université.</i></li><li>▪ <b>Assas</b> : Tous les étudiants inscrits à l'Université</li><li>▪ <b>Vaugirard 1</b> : Etudiants de licence 1<sup>ère</sup> année</li><li>▪ <b>Melun</b> : Etudiants inscrits au centre de Melun</li><li>▪ <b>Panthéon</b> : Etudiants de master 2 et doctorants</li><li>▪ <b>Desgoffe, Vaugirard 2, Charcot, Saint-Guillaume, Guy de la Brosse.</b></li></ul> <p>Les étudiants remplissant les conditions et ne figurant pas sur les listes électorales pourront demander leur inscription auprès du secrétariat de leur année d'études ou pour les instituts, auprès du service des affaires générales (présidence, escalier d'honneur, 1<sup>er</sup> étage), 12 place du Panthéon, 75005 Paris, du <b>lundi 5 mars au lundi 26 mars 2018</b>, aux heures habituelles d'ouverture et le jour du vote pendant toute la durée du scrutin.</p> <p>Les auditeurs libres peuvent être inscrits sur les listes électorales à condition qu'ils en fassent la demande. Cette demande devra être déposée ou adressée au service des affaires générales (présidence, escalier d'honneur, 1<sup>er</sup> étage), 12 place du Panthéon, 75005 Paris, <b>au plus tard le mercredi 21 mars 2018</b>. Elle devra être accompagnée de la photocopie de la carte d'étudiant délivrée par l'Université.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Ouverture des bureaux des procurations</b> (voir tableau correspondant)</li></ul>
Vendredi 9 mars 2018 à 17h00	<b>Date limite de dépôt des professions de foi</b> (ou de réception par pli recommandé), service des affaires générales (présidence, escalier d'honneur, 1 <sup>er</sup> étage), 12 place du Panthéon, 75005 Paris. <i>Les professions de foi sont consultables sur le site internet de l'Université pendant la campagne électorale.</i>
Vendredi 16 mars 2018	<b>Ouverture de la campagne électorale</b>
<u>Vendredi 16 mars 2018</u> à 17h00	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Date limite de dépôt des listes de candidats</b> (ou de réception par pli recommandé), service des affaires générales (présidence, escalier d'honneur, 1<sup>er</sup> étage), 12 place du Panthéon, 75005 Paris.</li><li>▪ Date limite de dépôt des noms des assesseurs</li></ul>
2 jours ouvrés	Délai de réunion du comité électoral consultatif en cas de doute sur l'éligibilité d'un candidat.
Lundi 26 mars 2018 17h	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Date limite de retrait du formulaire pour l'établissement d'une procuration.</b></li><li>▪ <b>Affichage des listes de candidats</b> : centre Assas, centre Vaugirard 1, centre Panthéon, centre de Melun. <i>Les candidatures sont consultables sur le site internet de l'Université.</i></li></ul>
<u>Mardi 27 mars 2018</u>	<b>Scrutin de 9h00 à 20h00</b> (voir tableau d'implantation des bureaux de vote) sauf centre Panthéon : <b>9h00 à 19h00</b> et centre de Melun : <b>9h00 à 18h00</b>

## CALENDRIER DES ÉLECTIONS PARTIELLES UFR

- UFR Sciences du management privé et public
- UFR IFP

### Collège des étudiants **Scrutin du mardi 27 mars 2018**

<b>Vendredi 9 février 2018</b>	<p><b><u>Affichage du calendrier électoral</u></b> : centres Panthéon, Assas, Vaugirard 1, Vaugirard 2, Desgoffe, Guy de la Brosse, Charcot, Saint-Guillaume, Melun. <i>Ce calendrier est consultable sur le site internet de l'Université.</i></p>
<b>Lundi 5 mars 2018</b>	<p><b><u>Affichage des listes électorales</u></b> <i>Ces listes sont consultables sur le site internet de l'Université.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assas : - étudiants de l'IFP (L2 à M2). - étudiants de l'UFR sciences du management privé et public (L3 à M2), DEUST.</li> <li>▪ Vaugirard 1 : étudiants de l'IFP (L1).</li> <li>▪ Panthéon : étudiants inscrits en doctorat à l'IFP et en sciences du management privé et public.</li> <li>▪ Guy de la Brosse : étudiants de l'UFR sciences du management privé et public (L3 aux thèses)</li> <li>▪ Melun : étudiants de l'UFR sciences du management privé et public (L1 à L3 AES-AGE).</li> </ul> <p>Les étudiants remplissant les conditions et ne figurant pas sur les listes électorales pourront demander leur inscription auprès du secrétariat de leur année d'études <b>du lundi 5 mars au lundi 26 mars 2018</b>, aux heures habituelles d'ouverture et le jour du vote pendant toute la durée du scrutin. Les auditeurs peuvent être inscrits sur les listes électorales à condition qu'ils en fassent la demande. Cette demande devra être déposée ou adressée au service des affaires générales (présidence, escalier d'honneur, 1<sup>er</sup> étage), 12 place du Panthéon, 75005 Paris, <b>au plus tard le mercredi 21 mars 2018</b>. Elle devra être accompagnée de la photocopie de la carte d'étudiant délivrée par l'Université.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b><u>Ouverture des bureaux des procurations</u></b> (voir tableau correspondant)</li> </ul>
<b>Vendredi 9 mars 2018</b>  <b>à 17h00</b>	<p><b><u>Date limite de dépôt des professions de foi</u></b> (ou de réception par pli recommandé), service des affaires générales (présidence, escalier d'honneur, 1<sup>er</sup> étage), 12 place du Panthéon, 75005 Paris. <i>Les professions de foi sont consultables sur le site internet de l'Université pendant la campagne électorale.</i></p>
<b>Vendredi 16 mars 2018</b>	<p><b><u>Ouverture de la campagne électorale</u></b></p>
<b><u>Vendredi 16 mars 2018</u></b>  <b><u>à 17h00</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b><u>Date limite de dépôt des listes de candidats</u></b> (ou de réception par pli recommandé), service des affaires générales (présidence, escalier d'honneur, 1<sup>er</sup> étage), 12 place du Panthéon, 75005 Paris.</li> <li>▪ Date limite de dépôt des noms des assesseurs</li> </ul>
2 jours ouvrés	<p>Délai de réunion du comité électoral consultatif en cas de doute sur l'éligibilité d'un candidat.</p>
<b>Lundi 26 mars 2018</b>  <b>17h</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b><u>Date limite de retrait du formulaire pour l'établissement d'une procuration.</u></b></li> <li>▪ <b><u>Affichage des listes de candidats</u></b> : centres Assas, Panthéon, Vaugirard 1, Melun. <i>Les candidatures sont consultables sur le site internet de l'Université.</i></li> </ul>
<b><u>Mardi 27 mars 2018</u></b>	<p><b><u>Scrutin de 9h00 à 20h00</u></b> (voir tableau d'implantation des bureaux de vote) sauf centre Panthéon : <b><u>9h00 à 19h00</u></b> et centre de Melun : <b><u>9h00 à 18h00</u></b></p>

Paris, le **02 FEV. 2018**

*Le Président*

Nos réf. : IS/MB n°2018 - 26

Service des affaires générales  
*Affaire suivie par Martine Briand*  
martine.briand@u-paris2.fr  
01 44 41 55 09

Chères étudiantes, chers étudiants,

Les élections de vos représentants au **conseil d'administration**, à la **commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU)** du conseil académique et à la **commission de la recherche (CR)** du conseil académique ainsi qu'au **conseil de l'UFR IFP** et au **conseil de l'UFR Sciences du Management privé et public** (élections partielles UFR) se dérouleront le **mardi 27 mars 2018** (art. D719-1 à D.719-40 du code de l'éducation).

Les élections auront lieu au **scrutin de liste** à un tour à la représentation proportionnelle **sans panachage** (sauf pour le collège de la commission de la recherche du conseil académique où un seul siège est à pourvoir, pour lequel l'élection aura lieu au scrutin majoritaire à un tour). Vous trouverez ci-joint l'ensemble des informations nécessaires à l'exercice de votre droit de vote.

### **Listes électorales :**

- Pour les élections aux conseils centraux (CA, CFVU, CR), les listes électorales seront affichées dans les centres Assas, Vaugirard 1, Panthéon, Vaugirard 2, Desgoffe, Charcot, Guy de la Brosse, Saint-Guillaume et Melun à compter du **lundi 5 mars 2018**.
- Pour les élections partielles aux conseils des UFR, les listes électorales seront affichées dans les centres Assas, Vaugirard 1, Panthéon, Guy de la Brosse, et Melun à compter du **lundi 5 mars 2018**.

### **Sont électeurs et éligibles :**

- au conseil d'administration et à la CFVU du conseil académique : tous les étudiants à condition d'être inscrit sur les listes électorales.
- à la commission de la recherche du conseil académique : les doctorants inscrits sur la liste électorale correspondante.
- au conseil de l'UFR IFP : les étudiants en information-communication inscrits sur la liste électorale correspondante.
- au conseil de l'UFR Sciences du Management privé et public : les étudiants en gestion inscrits sur la liste électorale correspondante.

- **Vous ne pourrez voter que si votre nom figure sur les listes électorales** (se reporter aux calendriers).

- Les **auditeurs libres** peuvent être inscrits sur les listes électorales **à condition qu'ils en fassent la demande**. Cette demande devra être déposée **au plus tard le mercredi 21 mars 2018** (se reporter au calendrier). Après cette date, les demandes d'inscription ne pourront plus être acceptées.

*Attention : nul ne peut être électeur ni éligible dans le collège des étudiants s'il appartient à un autre collège de l'établissement.*

### Conditions de dépôt des candidatures :

Ces conditions figurent **sur le document affichant les sièges à pourvoir**. Pour tout renseignement, notamment sur les modalités de dépôt des candidatures, vous pouvez vous adresser au service des affaires générales, Mme Martine Briand ([martine.briand@u-paris2.fr](mailto:martine.briand@u-paris2.fr), 01 44 41 55 09).

### Professions de foi :

- Les professions de foi (**format A4, un recto-verso maximum**) devront être déposées de préférence **par clé USB**, au service des affaires générales (centre Panthéon), **au plus tard le vendredi 9 mars 2018 à 17h00**.
- L'affichage et la diffusion des professions de foi seront assurés par les services de l'Université, **exclusivement pendant la campagne électorale**.

Les professions de foi seront :

- **affichées** aux centres Assas, Vaugirard 1, Panthéon, Vaugirard 2, Desgoffe, Charcot, Guy de la Brosse, Saint-Guillaume et Melun.
- **adressées par courriel** à tous les étudiants,
- **consultable sur le site internet** de l'Université,
- **distribuées** sur support papier par les services de l'Université.

### Procurations :

- Les électeurs dans l'impossibilité de voter personnellement peuvent donner procuration écrite à un mandataire à condition d'être inscrit sur la **même liste électorale** et **de voter dans le même centre**.
- Chaque procuration est **établie sur un imprimé numéroté** par l'Université. L'imprimé **doit être retiré** auprès des services administratifs de l'Université **du lundi 5 mars 2018 au lundi 26 mars 2018, 17h**. Le mandant doit justifier de son identité lors du retrait de l'imprimé. La procuration écrite lisiblement **doit mentionner les nom et prénom du mandataire**. Elle ne doit être **ni raturée ni surchargée**. Elle est **signée par le mandant**. La procuration est enregistrée par l'Université.
- Le mandataire devra présenter, le jour du scrutin, la procuration originale établie par le mandant et tamponnée par les services administratifs. La présentation d'une procuration transmise par voie électronique n'est pas admise.
- Les électeurs devront donner à leur mandataire **une procuration pour chaque conseil**.
- Nul ne peut être porteur **de plus de deux mandats par conseil**.

Je vous rappelle combien votre participation à ces élections est importante eu égard aux compétences dont sont investis les conseils de l'Université.

Je vous prie de croire, chères étudiantes, chers étudiants, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Guillaume Leyte

- P. J. : - calendriers électoraux  
- tableaux des sièges à pourvoir  
- tableau d'implantation des bureaux de vote  
- bureaux des procurations

**ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES ÉTUDIANTS**

**Scrutin du mardi 27 mars 2018**

Tableau des sièges à pourvoir

<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<b>6</b>	6 titulaires 6 suppléants	
<b>COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU CONSEIL ACADEMIQUE</b>	Grand secteur des disciplines juridiques, économiques et de gestion	<b>10</b>	10 titulaires 10 suppléants
	Grand secteur des lettres et sciences humaines et sociales	<b>2</b>	2 titulaires 2 suppléants
<b>COMMISSION DE LA RECHERCHE DU CONSEIL ACADEMIQUE</b>	Grand secteur des disciplines juridiques, économiques et de gestion	<b>4</b>	4 titulaires 4 suppléants
	Grand secteur des lettres et sciences humaines et sociales	<b>1</b>	1 titulaire 1 suppléant

**Candidatures :**

- Le dépôt des candidatures est obligatoire. Les candidats sont rangés par ordre préférentiel.
- Pour chaque représentant des usagers, un suppléant est élu dans les mêmes conditions que le titulaire.
- Chaque liste de candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.
- Les listes doivent être accompagnées d'une **déclaration de candidature signée par chaque candidat**. Les candidats doivent fournir une **photocopie de leur carte d'étudiant** ou à défaut un certificat de scolarité.
- Les listes de candidats peuvent être **incomplètes** à condition :
  - qu'elles comportent **un nombre de candidats au moins égal à la moitié du nombre des sièges de membres titulaires et suppléants à pourvoir**,
  - et qu'elles soient **composées alternativement d'un candidat de chaque sexe**.
- Chaque liste **doit comporter le nom d'un délégué qui est également candidat**.
- Pour l'élection des représentants des étudiants au conseil d'administration, chaque liste doit **assurer la représentation des deux grands secteurs de formation** de l'Université :
  - grand secteur des lettres et sciences humaines et sociales (les diplômes rattachés à l'information et à la communication) ;
  - grand secteur des disciplines juridiques, économiques et de gestion (tous les autres diplômes).
- Pour la **commission de la recherche du conseil académique**, lorsqu'il y a un seul siège à pourvoir, l'élection a lieu au scrutin majoritaire à un tour. Pour cette élection, la **déclaration de candidature de chaque candidat à un siège de titulaire est, à peine d'irrecevabilité, accompagnée de la déclaration de candidature du candidat au siège de suppléant** qui lui est associé.
- Les candidats peuvent préciser leur appartenance ou le soutien dont ils bénéficient sur les listes. Les mêmes précisions figureront sur les bulletins de vote.

## ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES ÉTUDIANTS

Scrutin du **mardi 27 mars 2018**

### Tableau des sièges à pourvoir

UFR	SIÈGES	
UFR Sciences du Management privé et public	12	12 titulaires 12 suppléants
UFR IFP	3	3 titulaires 3 suppléants

#### Candidatures :

- Le **dépôt des candidatures est obligatoire**. Les candidats sont rangés par ordre **préférentiel**.
- Pour chaque représentant des usagers, un **suppléant est élu dans les mêmes conditions que le titulaire**.
- Chaque liste de candidats est **composée alternativement d'un candidat de chaque sexe**.
- Les listes doivent être accompagnées d'une **déclaration de candidature signée par chaque candidat**. Les candidats doivent fournir une **photocopie de leur carte d'étudiant** ou à défaut un certificat de scolarité.
- Chaque liste comporte un nombre de candidats au maximum égal au double du nombre des sièges de membres titulaires à pourvoir.
- Les listes de candidats peuvent être **incomplètes** à condition :
  - qu'elles comportent **un nombre de candidats au moins égal à la moitié du nombre des sièges de membres titulaires et suppléants à pourvoir**,
  - et qu'elles soient **composées alternativement d'un candidat de chaque sexe**.
- Chaque liste **doit comporter le nom d'un délégué qui est également candidat**.
- Les candidats peuvent préciser leur appartenance ou le soutien dont ils bénéficient sur les listes. Les mêmes précisions figureront sur les bulletins de vote.

## **Tableaux d'implantation des bureaux de vote**

Pour être admis à voter, l'étudiant doit présenter **sa carte d'étudiant**  
(à défaut une pièce d'identité originale comprenant une photo)

**Scrutin du mardi 27 mars 2018**

### **CENTRE ASSAS**

#### **Hall (mezzanine)**

**9 h 00 - 20 h 00**

- **Conseils centraux** : étudiants de capacité, 2<sup>ème</sup> année de licence, 3<sup>ème</sup> année de licence et master 1, Instituts, IPAG, CFP (sauf M2), IFP (sauf L1).
- **UFR Sciences du Management privé et public** : L3 économie gestion parcours gestion, M1 sciences de gestion, licences professionnelles management des organisations, DEUST, M2 gestion.
- **UFR IFP** : L2 à M2 en information-communication.

### **CENTRE VAUGIRARD 1**

#### **Salles 1 et 2** (rez-de-chaussée)

**9 h 00 - 20 h 00**

- **Conseils centraux** : étudiants de 1<sup>ère</sup> année de licence.
- **UFR IFP** : étudiants de 1<sup>ère</sup> année de licence en information-communication.

### **CENTRE PANTHÉON**

#### **Salle des Conseils** (aile Soufflot, escalier M - 2<sup>ème</sup> étage)

**9 h 00 - 19 h 00**

- **Conseils centraux** : étudiants de 3<sup>ème</sup> cycle (*doctorants*) et étudiants de *master 2* (sauf M2 Melun et M2 IFP) y compris les étudiants de 3<sup>ème</sup> année de magistère.
- **UFR Sciences du Management privé et public** : *doctorants en sciences de gestion*.
- **UFR IFP** : *doctorants en information-communication*.

### **CENTRE MELUN**

#### **Bâtiment Fréteau de Saint Just (mezzanine)**

**9 h 00 - 18 h 00**

- **Conseils centraux** : étudiants de licence et du M2 Droit et Stratégies de la sécurité.
- **UFR Sciences du Management privé et public** : L1, L2, L3 AES-AGE.



**Scrutin du mardi 27 mars 2018**

### **Bureaux des procurations**

**Rappel : - date d'ouverture des bureaux des procurations : lundi 5 mars 2018**

**- date limite pour établir une procuration : lundi 26 mars 2018, 17h**

L'étudiant qui souhaiterait voter par procuration (mandant) doit se présenter, selon son année d'études, au service administratif mentionné ci-dessous afin de retirer un formulaire numéroté. Le mandant doit présenter sa carte d'étudiant (*à défaut une pièce d'identité originale comprenant une photo*). Il donne à son mandataire une procuration par conseil. La procuration, écrite lisiblement, doit mentionner les nom et prénom de son mandataire. Elle ne doit être ni raturée, ni surchargée. Elle est signée par le mandant (signature originale manuscrite). Nul ne peut être porteur de plus de deux mandats par conseil.

#### **CENTRE ASSAS**

**Mme Nadine BILLION**

(service de scolarité, bureau 109)

- **Conseils centraux** : étudiants de capacité, 2<sup>ème</sup> année de licence, 3<sup>ème</sup> année de licence et master 1, Instituts, IPAG, CFP (sauf M2), IFP (sauf L1 et doctorants).
- **UFR Sciences du Management privé et public** : L3 économie gestion parcours gestion, M1 sciences de gestion, licences professionnelles management des organisations, DEUST, M2 gestion.
- **UFR IFP** : L2 à M2 en information-communication.

#### **CENTRE VAUGIRARD 1**

**Mme Margaux CULOT**

(service de scolarité, bureau 14)

- **Conseils centraux** : étudiants de 1<sup>ère</sup> année de licence.
- **UFR IFP** : étudiants de 1<sup>ère</sup> année de licence en information-communication.

#### **CENTRE PANTHÉON**

**Mme Iris SAADA**

(service des affaires générales, esc. J, 2<sup>ème</sup> étage)

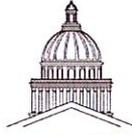
- **Conseils centraux** : étudiants de 3<sup>ème</sup> cycle (*doctorants*) et étudiants de **master 2** (sauf M2 Melun et M2 IFP) y compris les étudiants de 3<sup>ème</sup> année de magistère.
- **UFR Sciences du Management privé et public** : doctorants en sciences de gestion.
- **UFR IFP** : doctorants en information-communication.

#### **CENTRE MELUN**

**Mme Edwige BESNARD**

(centre Abélard Courtille, service de scolarité)

- **Conseils centraux** : étudiants de licence et du M2 Droit et Stratégies de la sécurité.
- **UFR Sciences du Management privé et public** : L1, L2, L3 AES-AGE.



UNIVERSITÉ PARIS II  
PANTHÉON - ASSAS

*Le Président*

Nos réf. : IS/MB 2018 – A&A

Vu le code de l'éducation ;  
Vu les statuts de l'Université ;  
Vu l'avis du comité électoral consultatif réuni le 19 janvier 2018 ;

## ARRÊTE

- Article 1<sup>er</sup>** : Les élections des représentants des étudiants au conseil d'administration, à la commission de la formation et de la vie universitaire, et à la commission de la recherche du conseil académique, auront lieu le **mardi 27 mars 2018**.
- Article 2** : Les opérations électorales se dérouleront selon le calendrier joint en annexe.
- Article 3** : Le nombre de sièges à pourvoir est fixé selon les dispositions du tableau joint en annexe.
- Article 4** : Le scrutin se déroulera de 9 heures à 20 heures aux centres Assas et Vaugirard 1, de 9 heures à 19 heures au centre Panthéon et de 9 heures à 18 heures au centre de Melun, aux lieux indiqués sur le tableau joint en annexe.

Fait à Paris, le **02 FEV. 2018**

Guillaume Leyte

*Le Président*

Nos réf. : IS/MB 2018 - A 22

Vu le code de l'éducation,  
Vu les statuts de l'Université,  
Vu les statuts de l'UFR IFP et de l'UFR Sciences du management privé et public,  
Vu l'avis du comité électoral consultatif réuni le 19 janvier 2018 ;

### ARRÊTE

- Article 1<sup>er</sup>** : Les élections partielles des représentants des étudiants au conseil de l'UFR IFP et au conseil de l'UFR Sciences du management privé et public auront lieu le **mardi 27 mars 2018**.
- Article 2** : Les opérations électorales se dérouleront selon le calendrier joint en annexe.
- Article 3** : Le nombre de sièges à pourvoir est fixé selon les dispositions du tableau joint en annexe.
- Article 4** : Le scrutin se déroulera de 9h00 à 20h00 aux centres Assas et Vaugirard 1, de 9h00 à 19h00 au centre Panthéon et de 9h00 à 18h00 au centre de Melun, aux lieux indiqués sur le tableau joint en annexe.

Fait à Paris, le **02 FEV. 2018**



Guillaume Leyte